

Violence conjugale : formes, types, recherche et prévention

Frédéric Ouellet (Université de Montréal) et Guisela Patard (Université de Lille 3)

Introduction

Bien que ce ne fût pas toujours le cas, les violences commises en contexte conjugal sont socialement réprouvées. D'ailleurs, la prévention, le dépistage, et les incitatives destinées à contrer ces violences constituent des préoccupations tant nationales qu'internationales. La Politique d'intervention en matière de violence conjugale, adoptée par le gouvernement du Québec en 1986 et renouvelée en 1995, est un exemple d'initiative en ce sens. Cette politique du gouvernement québécois avait pour but d'accroître la judiciaireisation des violences commises en contexte conjugal, en favorisant l'arrestation et l'accusation criminelle des conjoints violents. Elle avait aussi comme objectif de sensibiliser les policiers à la violence conjugale. Dans les faits, cette action gouvernementale a profondément modifié les pratiques policières, notamment en ce qui a trait à l'enregistrement des infractions de violence conjugale. Son adoption s'est traduite par la judiciaireisation systématique des cas signalés aux autorités policières (Gouvernement du Québec, 1995). Boivin et Ouellet (2013) soulignent que la Politique a permis de mieux documenter les infractions de violence entre conjoints signalées à la police, par conséquent les données policières offrent maintenant un portrait plus réaliste du phénomène de la violence conjugale.

L'efficacité de la lutte contre les violences conjugales repose donc sur la qualité de nos connaissances sur le phénomène, lesquelles influencent les perceptions et orientent les interventions. Plus spécifiquement, pour bien comprendre les enjeux de sécurité liés à la violence conjugale il importe d'abord de décomposer cette problématique afin d'en faire ressortir les éléments nécessaires à sa prévention. Il est proposé dans ce chapitre d'aborder les caractéristiques des violences conjugales (les formes, les paramètres et les types de violence), pour ensuite examiner l'état de la recherche sur cette problématique (les données disponibles et les lacunes de nos connaissances sur le sujet) et finalement, les stratégies préventives en la matière seront examinées (les différents types de prévention et l'intervention policière).

1. Formes et paramètres des violences conjugales

Les violences en contexte conjugal ne renvoient pas à un phénomène unidimensionnel. La Politique d'intervention en matière de violence conjugale adoptée par le Gouvernement du Québec en 1995 propose cinq formes de violence commise en contexte conjugal : la violence physique, sexuelle, psychologique, verbale et économique (Gouvernement du Québec, 1995). La violence physique inclut les conduites susceptibles de causer des blessures physiques. La violence sexuelle se rapporte à toutes actions, avec ou sans contact, qui portent atteinte à l'intégrité sexuelle de la personne. La violence psychologique, plus difficile à circonscrire de par sa nature plus subjective et par sa subtilité, renvoie aux propos qui visent à réduire la confiance et l'estime personnelle de la victime. Le caractère plus dommageable de cette forme de violence réside dans la répétition des épisodes. De la violence psychologique naît la violence verbale. Elle se traduit par un climat de tension résultant de propos dévalorisants et contrôlants. Ce climat a pour effet de maintenir la victime dans un état de peur et d'insécurité. La violence économique vise, par le contrôle des ressources financières, à miner l'autonomie de la victime : par l'état de dépendance financière dans lequel l'agresseur place la victime, l'agresseur cherche à exercer un plus grand contrôle sur sa victime.

Ces diverses formes de violences peuvent se manifester indépendamment les unes des autres ou simultanément. L'étude de Winstok (2008) précise toutefois que la violence physique en contexte

conjugal est souvent accompagnée d'autres formes de violence. Bien que certains auteurs aient documenté l'ampleur de différentes manifestations de violence psychologique, physique et sexuelle (Davis, Coker et Sanderson 2002 ; Humphreys et Thiara, 2003 ; Logan, Shannon, et Cole 2007), le contexte dans lequel elles surviennent et leurs variations à travers le temps demeurent peu connues à ce jour.

Chacune des formes de violence peut être observée dans les trajectoires individuelles selon différents paramètres (Jaquier et Guay, 2013). Ces paramètres sont utiles pour décrire l'évolution des violences au fil du temps et identifier les circonstances ou événements de vie qui peuvent expliquer ces changements. Trois paramètres sont principalement utilisés dans l'étude *dynamique* de la violence conjugale : l'occurrence, la fréquence et la gravité de la violence. L'occurrence vise à décrire la chronicité des comportements violents à travers une relation. Il s'agit de déterminer s'il y a eu au moins un épisode de violence dans une période donnée, par exemple sur une base mensuelle. S'il y a occurrence de la violence, la fréquence mesure le nombre d'agressions subies par une victime sur cette période (donc, selon l'exemple, à chaque mois). La gravité prend en considération les conséquences potentielles des agressions. Ce paramètre, qui peut être opérationnalisé de plusieurs manières, est utilisé pour qualifier la sévérité des comportements. Les études sur la violence conjugale montrent que les paramètres de la violence ne sont pas stables dans le temps, qu'ils varient passablement d'une relation à une autre, mais également au sein même d'une relation (Blondin, 2016 ; Hayes, 2015 ; Piquero, Brame, Fagan et Moffit, 2006 ; Yoshihama et Bybee, 2011 ; Winstok, 2013). Si on a pu démontrer la variabilité de ces indicateurs, on connaît actuellement très peu de choses sur les facteurs qui influencent ces variations.

2. Types

La violence au sein d'un couple peut également être décrite par le type de violence. La typologie élaborée par Johnson (2008) est reconnue dans le milieu de la recherche et de la pratique. Elle fournit notamment des repères essentiels pour cerner toute la complexité du phénomène, en permettant de différencier les différentes dynamiques qui caractérisent les violences en contexte conjugal afin d'y apporter des interventions adaptées. Sur la base de la motivation derrière les actes violents, Johnson (2008) propose trois types de violence conjugale : le terrorisme conjugal, la violence de résistance et la violence situationnelle. Alors que les deux premiers types de violence se caractérisent par une motivation de contrôle et pouvoir, le troisième type prend naissance dans des situations conflictuelles « communes » dans lesquelles la violence escalade. Dans les situations de terrorisme conjugal, l'agresseur utilise des tactiques de contrôle violentes et non violentes afin d'installer un climat de terreur dans lequel la victime perd toute volonté et capacité de résister. Il s'agit du type de violence dans lequel l'agresseur est majoritairement un homme, la victime est une femme et la violence, unidirectionnelle. Dans cette situation, la violence serait plus fréquente et sévère étant donné l'intention de domination et la passivité de la victime. Ensuite, la violence de résistance est sensiblement similaire au terrorisme conjugal à la différence que la victime va utiliser la violence dans le but de se protéger : celle-ci est exceptionnelle et perpétrée dans un contexte d'autodéfense. Finalement, la violence situationnelle n'implique pas de dynamique de contrôle de l'un ou l'autre des conjoints, elle serait plutôt engendrée par un conflit immédiat et souvent accompagné d'un effet d'escalade. Ce type de violence conjugale est reconnue comme étant le type de violence conjugale le plus courant. Il s'agit d'une violence bidirectionnelle, symétrique, qui concerne autant les femmes que les hommes. La majorité du temps, les actes de violence ne sont pas répétés, mais il peut arriver que la violence situationnelle devienne chronique et s'aggrave (Johnson, 2008). Au regard de cette typologie, il est possible d'anticiper que le type de violence aura une incidence sur les différentes formes et les paramètres de la violence, mais aussi qu'il modulera l'expérience des différents événements de vie.

3. Recherche

Données

Il a été établi que la violence conjugale est un phénomène complexe qui prend différentes formes et qui existent selon différentes dynamiques (types de violence). Il s'agira maintenant de voir comment les données officielles nous permettent d'appréhender le phénomène et de contribuer aux connaissances. Au Canada, la recherche sur les violences conjugales se fonde principalement sur deux sources d'information pour décrire ce phénomène : les données policières, judiciaires et pénales ; et les sondages de victimisation généraux et spécifiques. Les deux sources d'information offrent toutefois des portraits très différents des violences subies en contexte conjugal.

Les données policières rassemblent l'ensemble des infractions criminelles enregistrées par un service de police canadien au cours d'une année donnée. À la suite du signalement et de l'enregistrement des infractions, ces informations sont centralisées dans le programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) qui se trouve sous la gouverne du Centre canadien de la statistique juridique, un sous-organisme de Statistiques Canada. Les données policières présentent des avantages certains, elles permettent notamment d'examiner les tendances des infractions commises en contexte conjugal au fil du temps, de comparer les différentes juridictions, mais aussi d'observer certains paramètres ainsi que les circonstances de ces crimes. Il importe de souligner que le portrait qui se dégage de ce type de données est loin d'être représentatif puisque les crimes commis par les proches ne sont souvent pas dénoncés aux autorités (Gartner et Macmillan, 1995). Il est donc exact d'affirmer que les statistiques policières sous-estiment le nombre d'évènements et qu'elles représentent probablement un sous-échantillon des évènements plus graves (Ouellet, Paré, Boivin et Leclerc, 2016). Il a déjà été démontré dans d'autres études que les données policières surreprésentaient un « type » précis de violence conjugale, les cas où une femme est victime de la violence unilatérale d'un homme (Kimmel, 2002 ; Johnson et Ferraro, 2004).

Les sondages de victimisation se fondent sur les expériences de victimisation d'un échantillon de répondants, que ces expériences aient été ou non signalées à la police. Cette distinction est importante puisque les victimisations ne résultent pas toujours d'une infraction criminelle officielle, et que moins du tiers des victimisations est signalé à la police par la victime (Perreault et Brennan, 2009). Le sondage de victimisation le plus important produit au Canada est le cycle 23 de l'Enquête sociale générale (ESG). Il s'agit d'une enquête transversale dont la participation est volontaire. L'ESG recueille des données sur la victimisation criminelle au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus. Ouellet et Cousineau (2014) soulignent notamment que les sondages de victimisation peuvent être utiles pour estimer la prévalence de la violence conjugale, mais aussi pour identifier les facteurs qui permettent de détecter des victimes qui ne sont pas comptabilisées dans les données policières. Il faut rappeler toutefois que l'ESG constitue un sondage de victimisation général et qu'en raison de cette nature générale, cette enquête ne donne pas accès à plusieurs de ces facteurs de risque spécifique à la violence conjugale. Par ailleurs, l'utilisation d'un échantillon populationnel contraint aussi l'utilisation de certains renseignements en raison de leur faible occurrence (p. ex. le signalement aux autorités, la violence physique et sexuelle, la consommation de drogues, l'appartenance à une minorité ethnique, etc.), ce qui empêche l'utilisation de ces caractéristiques dans la prédiction des probabilités de victimisation. Finalement, le caractère impersonnel de ce sondage téléphonique suggère que ces données sous-estiment elles aussi le nombre de victimes de violence conjugale au Canada.

Il est ainsi possible de constater que ces deux sources de données possèdent des limites qui ont déjà été documentées, mais chacune apporte aussi son lot de connaissances qui n'existent pas en dehors d'elles

(Ouellet et Cousineau, 2014). Plus spécifiquement, les grandes enquêtes de victimisation ont montré que seule une petite partie de la violence conjugale est signalée aux autorités et ont tenté d'éclairer ces situations qui ne sont pas déclarées aux autorités. Les données policières offrent, quant à elles, une perspective macroscopique du phénomène qui permet de réaliser l'ampleur, la gravité et la variété de la violence en contexte conjugal. Cependant, ces deux types de données sous-estiment l'ampleur réelle de ce phénomène et informent peu sur le type ainsi que sur les paramètres qui caractérisent les violences conjugales dans les trajectoires individuelles.

Lacunes des connaissances sur le phénomène

Comme il est argumenté par Ouellet (accepté), alors que plusieurs chercheurs et intervenants reconnaissent la complexité de la dynamique des violences conjugales, les recherches ont encore souvent tendance à aborder la question plutôt simplement. Premièrement, nombreuses sont les recherches qui s'intéressent à l'occurrence de la violence conjugale, sans jamais s'attarder à ses différentes formes ainsi qu'à ses paramètres. Cattaneo et Goodman (2005) soulignent par exemple que l'on connaît bien peu les facteurs qui expliquent la revictimisation ou encore la gravité des sévices subis. Deuxièmement, la majorité des recherches omettent de prendre en compte les différences temporelles. Elles ne tiennent donc pas compte du fait que la violence conjugale s'inscrit dans une séquence d'évènements (c.-à-d. une trajectoire), qu'elle varie à travers le temps et le contexte de vie de la victime. Troisièmement, les études qui se sont intéressées aux trajectoires de ces femmes (Blondin, 2016 ; Hayes, 2015) ont surtout porté sur la violence en contexte de relation conjugale et peu d'attention a été portée, par exemple, sur les violences en contexte de postrupture. Quatrièmement, alors que l'étude des « points tournants » est devenue une tradition dans l'étude des trajectoires de délinquants persistants, on a peu cherché à comprendre l'influence du contexte ou des évènements de vies pour les victimes.

L'ensemble de ces problèmes fait en sorte que l'on connaît finalement bien mal les trajectoires de victimisation et les facteurs qui les influencent. Pourtant, plusieurs éléments sont susceptibles d'influencer ces trajectoires. Il est possible que des caractéristiques individuelles (sexe, âge, éducation, antécédents criminels, etc.) autant que des circonstances de vie (grossesse, déménagement, présence d'enfants, arrestation du conjoint violent, etc.) modulent la dynamique des violences conjugales et ses dimensions. De plus, on ne peut écarter la possibilité que certains évènements aient plus d'impact dans certains contextes. Or, jusqu'à ce jour, les recherches ne nous autorisent pas à vérifier de telles conclusions. Cette réalité est d'autant plus réelle au Canada où la nature actuelle des données (sondages de victimisation ou données policières) ne se prête pas à l'examen des trajectoires de victimisation (Ouellet et Cousineau, 2014).

Johnson (1995) note que la violence conjugale n'est pas un phénomène unitaire attribuable à une seule cause, mais plutôt à un ensemble de comportements qui découlent de sources multiples et qui peuvent se manifester de différentes façons selon les personnes et les familles. Plusieurs éléments (statiques et dynamiques) sont donc susceptibles d'influencer la trajectoire des victimes. Or, rien n'indique que ces évènements auront les mêmes impacts chez toutes les victimes ni que ces évènements ont les mêmes probabilités d'occurrence chez toutes les victimes, et seule l'étude des trajectoires de victimisation et de ses influences peut permettre d'analyser ces interactions entre les caractéristiques individuelles, contextuelles et les changements dans la victimisation. Ainsi pour connaître les effets de la séparation (avant, pendant et après), il est nécessaire d'examiner la dynamique de la violence à travers le temps.

4. Efforts de prévention

Prévention primaire, secondaire et tertiaire

De manière générale, il est entendu par prévention primaire les actions qui visent à réduire ou, voir même, à éradiquer l'incidence d'un phénomène avant même son apparition. En violence conjugale, la prévention primaire regroupe l'ensemble des initiatives de sensibilisation. La sensibilisation en violence conjugale est un travail en amont qui cible la population générale avec pour objectif de modifier la culture et les valeurs propices à la violence. La revue systématique de Whitaker et Lutzker (2009), qui recense les études destinées à évaluer des programmes de prévention primaire en violence conjugale entre 1990 et 2003, montre d'une part qu'il y a peu d'études vouées à l'évaluation de l'impact de tel programme (n=15) et d'autre part, que les études qui si sont afférés affichent une faible rigueur méthodologique. En somme, il est difficile d'estimer la portée réelle de l'impact des programmes de sensibilisation en violence conjugale, d'autant plus que les données actuelles sur le phénomène ne permettent pas de dresser un portrait fidèle de l'étendue de la problématique et de ses caractéristiques à travers le temps.

La prévention secondaire renvoie quant à elle à des stratégies d'action qui cible les individus identifiés comme étant à risque, les individus les plus susceptibles de subir ou de faire subir des violences en contexte conjugal. Les actions de prévention secondaire se fondent essentiellement sur les connaissances cumulées sur les facteurs de risque liés à la prévalence de la violence conjugale. Les conclusions sur les facteurs de risque, tant chez la victime que chez l'agresseur, ne sont pas toujours unanimes (Moffitt et Caspi, 1999). Il est possible que cette absence de consensus dans les travaux empiriques vienne du fait que l'on distingue rarement le type de violences auxquelles la personne a été exposée (selon la nature, la gravité, la fréquence, l'implication de la victime, etc.). À l'instar des résultats sur l'efficacité de la prévention primaire, les résultats de l'étude de Rojas-Viger (2008) montrent que les actions des réseaux institutionnel et communautaire en prévention secondaire affichent certaines déficiences. Dans un tel contexte, elles sont bien souvent faiblement documentées, le modèle utilisé ainsi que les pratiques d'intervention ne sont pas clairement définis et leur efficacité est difficilement mesurable (Rojas-Viger, 2008).

La prévention tertiaire consiste à intervenir lorsque la violence a déjà eu lieu. Il s'agit d'une intervention dans une perspective curative qui peut viser à soutenir les victimes de violence conjugale ou à proposer ou imposer un traitement aux conjoints violents. Ces actions préventives se fondent ainsi sur la capacité de dépister les victimes et les agresseurs. Le dépistage des personnes touchées par la violence conjugale demeure une entreprise complexe dans la mesure où la majorité des victimes hésitent à dévoiler les violences subies (Gartner et Macmillan, 1995). L'une des interventions les mieux documentés en matière de prévention tertiaire est sans aucun doute l'intervention policière.

Intervention policière en matière de violence

Historiquement, les violences au sein du couple étaient considérées par les services de police comme étant privées et devant rester au sein de la famille. Puis, elles ont été reconnues comme infractionnelles amenant une réponse des services de maintien de l'ordre pour protéger les victimes. La première recherche étudiant l'effet de l'arrestation d'un conjoint auteur de violence sur la récurrence de ce dernier a été réalisée par Sherman et Berk (1984) à Minneapolis. Des répliques ont été menées par Maxwell, Garner et Fagan (2001). Les données ont été recueillies à partir de deux entretiens avec les victimes et des dossiers de police (Maxwell, Garner et Fagan, 2002). Il ressort des entrevues menées auprès des victimes que l'arrestation systématique du conjoint violent diminue la probabilité de la récurrence. Comparativement à d'autres facteurs comme l'âge ou les antécédents judiciaires de l'auteur des violences, cette baisse reste toutefois modérée. Cependant, contrairement aux résultats observés à partir des entretiens, la diminution de la récurrence n'apparaît pas statistiquement significative lors de l'analyse des données policières. Cho et Wilke (2010) qui ont étudié les données du National Crime and

Victimization Survey indiquent une diminution de la revictimisation de la victime lorsque l'auteur des violences a été arrêté. Ces résultats contradictoires laissent encore des incertitudes quant à l'efficacité de l'arrestation du partenaire violence sur la récidive. Un autre effet des arrestations systématiques des auteurs de violences sur leur conjoint qui a pu être remarqué aux États-Unis, est l'augmentation des arrestations des femmes. En effet, lorsque la situation présentée et perçue par les services de police comme étant de la violence réciproque alors les deux partenaires sont arrêtés (Finn, Blackwell, Stalans, Studdars et Dugan, 2004).

Alors que les résultats concernant l'arrestation systématique de l'auteur ne forment pas un consensus, certaines contributions tendent à apporter d'autres pistes. Nous pouvons notamment citer la recherche de Felson, Ackerman et Gallagher (2005). Ils ont analysé les données longitudinales du National Crime and Victimization Survey aux États-Unis. Les données portent sur les délits mineurs comme sur les crimes, sur des auteurs masculins et féminins et ce quel que soit le type de relation entretenue par les couples. L'objectif principal de Felson et ses collaborateurs était de savoir quels étaient les effets du signalement des faits de violence à la police ainsi que d'une arrestation sur la récidive des actes de violences par un partenaire intime. L'analyse des données indique que l'arrestation du partenaire violent n'a pas d'effet sur la récidive quelle que soit la gravité de l'acte commis ou que l'auteur ait déjà ou non commis le même type de violence. Felson et ses collègues indiquent cependant que les données n'étant pas expérimentales, il est possible qu'une variable non mesurée et donc non prise en considération ait pu annuler les effets d'une arrestation sur la récidive. Leurs résultats suggèrent finalement qu'en matière de dissuasion de réitération des faits, encourager les victimes (et les tiers) à signaler à la police les actes de violence commis par un partenaire intime, serait le moyen le plus adéquat. Ces résultats montrent l'importance de la prévention et de l'information quand on sait que la violence est moins susceptible d'être signalée si la victime connaît l'auteur des faits (Felson et Paré, 2005).

Comme les interventions de la police ne permettent pas de réduire suffisamment la récidive à elles-seules (Bouffard, 2007), des partenariats entre les différents services de police, sociaux et organismes communautaires peuvent avoir un certain intérêt. En effet, les violences au sein du couple sont un phénomène multidimensionnel, de nombreux facteurs sont à prendre en considération tant sur le plan individuel que social, environnemental, légal, etc. L'objectif premier des approches communautaires consiste à réunir plusieurs intervenants de champs professionnels différents afin de définir des procédures communes pour protéger les victimes, responsabiliser les auteurs et éviter la récidive (Jaquier et Vuille, 2013). Il peut cependant être compliqué de mettre en place des collaborations intersectorielles justement à cause des différences au sein des cultures professionnelles et des interventions : féministe/psychosociale/judiciaire, de la personne ciblée par les interventions (auteur ou victime) etc. Malgré ces difficultés, des collaborations sont possibles. On peut noter par exemple la création des tables de concertation qui permettent le développement d'une vision plus globale (Brunetti, 2012). Plusieurs dispositifs de coordination entre différents services ont été mis en place comme avec le protocole de suivi psychosocial permettant une coordination entre les services de police et les centres locaux de services communautaires (CLSC) ou encore le protocole sociojudiciaire dont la coordination se fait entre les services de police et les organismes communautaires d'aide aux femmes ou les centres d'aide pour les victimes d'actes criminels (Bilodeau, Allard, Lefebvre, Cadrin et Pineault, 2007).

Quelques partenariats multidisciplinaires et approches communautaires ont été évalués et donnent des résultats contradictoires mais encourageants quant à leurs efficacités bien qu'il semble toutefois nécessaire de réaliser des évaluations plus rigoureuses pour connaître leurs effets à court et long termes

(Bouffard, 2007 ; Garner et Maxwell, 2008 ; Reuland, Schaefer Morabito, Preston et Cheney, 2006). Il n'existe pas de « pratiques miracles », les praticiens doivent s'adapter aux différents contextes rencontrés (Parmar et Sampson, 2007). Reuland et ses collègues (2006) ont analysé des entretiens réalisés auprès de policiers. Leurs résultats indiquent que ces derniers doivent travailler en collaboration avec les autres services de la communauté afin de pouvoir offrir aux victimes plusieurs options quant à ce qui est en train de se passer. Par exemple, à Montréal, un des protocoles de collaboration existants entre le service de police de la ville de Montréal (SPVM) et les CLSC permet aux policiers contactés pour des actes de violence au sein du couple de référer la victime à son CLSC. Cette dernière reste libre d'y consentir ou non. En cas de consentement, une intervenante la contacte pour lui proposer des informations, des références ou un suivi psychosocial (Brunetti, 2012). Une des autres indications amenée par l'étude de Reuland et ses collaborateurs est qu'une attention particulière doit être portée aux victimes et à leur sécurité, aux causes de la violence et au fait que certains partenaires n'arrivent pas à quitter une relation violente. Les policiers intervenant dans ce type de conflit doivent donc avoir une bonne connaissance des violences conjugales. Watkins (2005) qui a une longue expérience en tant que policier spécialiste des violences conjugales, indique que la prise en considération de certains facteurs va permettre une compréhension de la causalité, par exemple ne pas oublier qu'un auteur peut aussi être une victime, qu'une victime peut aussi bien être un homme qu'une femme, que des différences culturelles peuvent exister au sein du couple. Il indique que chaque épisode de violence domestique est aussi unique que les partenaires impliqués dans ces violences.

Conclusion

La violence conjugale est un phénomène complexe : on ne peut négliger l'impact de l'environnement, des circonstances immédiates, des caractéristiques individuelles des protagonistes et de la dynamique relationnelle dans la compréhension de ses formes et de ses paramètres. Dans le contexte canadien, autant les données officielles issues des autorités policières, judiciaires et pénales que les sondages de victimisation ne permettent pas de tenir compte de la complexité de chaque situation de violence conjugale (Blondin, 2016). Plusieurs facettes de ce phénomène demeurent donc inexplorées, il existe encore aujourd'hui très peu de résultats empiriques qui associent le type de violence à ses formes pour en examiner les paramètres. Comme le souligne Blondin (2016), la compréhension des trajectoires et des changements qui y surviennent est fondamentale à l'élaboration de programmes de prévention efficaces. Ces connaissances pourraient permettre d'orienter les interventions à plusieurs niveaux, en améliorant l'efficacité des mesures préventives et l'aide offerte aux victimes ainsi qu'aux agresseurs. Elles pourraient également permettre d'offrir des solutions adaptées aux besoins des agresseurs et aux victimes de violence conjugale (ex. en fonction du type et du contexte qui entoure les violences). Malgré quelques exceptions (voir Blondin, 2016 ; Hayes, 2015 ; Yoshihama et Bybee, 2011), les projets de recherche qui permettent de reconstruire avec chaque victime, les séquences de violence conjugale (et les événements qui les ont accompagnées), donnant ainsi accès à l'étude de la dynamique des violences conjugales dans son contexte et à travers le temps sont toutes assez rares.

Même si peu d'études ont permis de démontrer l'efficacité des actions préventives, Woods et ses collègues (2010) ont recensé différents programmes ou interventions dont les résultats sont prometteurs. On relève notamment l'efficacité de programmes éducatifs en milieu scolaire qui font la promotion de relations saines et d'égalité des sexes et de traitements visant l'abus de substances des conjoints ayant des comportements violents. Il demeure néanmoins nécessaire de poursuivre la recherche sur l'efficacité des actions préventives, des actions qui se doivent d'être alimentées par les travaux empiriques sur les trajectoires de victimes et d'agresseurs.

Références

- Bilodeau, A., Allard, D., Lefebvre, C., Cadrin, H., Pineault, M-J. (2007). Le protocole sociojudiciaire en matière de violence conjugale : Une mobilisation ciblée pour une innovation limitée dans un champ fortement conflictuel. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 403-422.
- Blondin, O. (2016). *Les trajectoires de femmes victimes de violence conjugale : les facteurs qui expliquent la dynamique de la violence physique à travers le temps*. (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Montréal.
- Boivin, R., & Ouellet, F. (2013). La Politique d'intervention en matière de violence conjugale, dix-huit ans plus tard : Évaluation de l'impact sur le système judiciaire québécois. *Service social*, 59 (2), 51-64.
- Bouffard, J.A., Muftić, L.R. (2007). An examination of the outcomes of various components of a coordinated community response to domestic violence by male offenders. *Journal of Family Violence*, 22 (6), 353-366.
- Brunetti, A. (2012). L'intervention en CLSC auprès des femmes victimes de violence conjugale. Dans Sonia Gauthier et Lise Montminy (Dir.), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Catalano, S. (2006). *Intimate partner violence in the United States*. Bureau of Justice Statistics, U.S. Department of Justice, Washington, DC.
- Cattaneo, L. B., & Goodman, L. A. (2005). Risk factors for reabuse in intimate partner violence: A cross-disciplinary critical review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 6 (2), 141-175.
- Cho, H., Wilke, D.J. (2010). Does Police intervention in intimate partner violence work? Estimating impact of batterer arrest in reducing revictimization. *Advances in Social Work*, 11 (2), 283-302.
- Davis, K. E., Coker, A. L., & Sanderson, M. (2002). Physical and mental health effects of being stalked for men and women. *Violence and Victims*, 17 (4), 429-443.
- Felson, R.B., Ackerman, J.M., Gallagher, C.A. (2005). Police intervention and the repeat of domestic assault. *Criminology*, 43(3), 563-588.
- Felson, R.B., Paré, P-P. (2005). The reporting of domestic violence and sexual assault by nonstrangers to the police. *Journal of Marriage and Family*, 67, 597-610.
- Finn, M. A., Blackwell, B. S., Stalans, L. J., Studdard, S., & Dugan, L. (2004). Dual arrest decisions in domestic violence cases: The influence of departmental policies. *Crime & Delinquency*, 50(4), 565-589.
- Foran, H., & O'leary, D. (2008). Alcohol and intimate partner violence: a meta-analytic review. *Clinical psychology review*, 28 (7), 1222-2234.
- Garcia-Moreno, C., Jansen, H., Watts, C., Ellsberg, M., & Heise, L. (2005). *WHO multi-country study on women's health and domestic violence against women: Initial results on prevalence, health outcomes and women's responses*. Genève, Suisse : World Health Organization.

- Garner, J.H, Maxwell, C.D. (2008). Coordinated community responses to intimate partner violence in the 20th and 21st centuries. *Criminology & Public Policy*, 7 (4), 525-535.
- Gartner, R. & Macmillan, R. (1995). The effect of victim-offender relationship on reporting crimes of violence against women. *Canadian Journal of Criminology*, 37, 393–429.
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Secrétariat à la condition féminine, Ministère de l'Éducation, Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité publique et Secrétariat à la famille.
- Gouvernement du Québec. (2012). Prévenir, dépister, contrer. *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*. Québec : Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Direction des communications du ministère de la Justice.
- Harrell, A. & Smith, B. (1996). Effects of restraining orders on domestic violence victims. Dans Buzawa, E. S. et Buzawa, C. G. (dir), *Do arrests and restraining orders work?* Thousand Oaks: Sage.
- Hayes, B. (2015). Impact of victim, offender, and relationship characteristics on frequency and timing of intimate partner violence using life history calendar data. *Journal of research in crime and delinquency*, 53 (2), 189–219.
- Jaquier, V. & Guay, S. (2013). Les violences conjugales. Dans Cusson, M., Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F. (dir), *Traité de violences criminelles*. Québec: Édition Hurtubise.
- Jaquier, V., Vuille, J. (2013). Les violences conjugales: de l'intervention à la prevention. Dans Cusson, M., Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F. (dir), *Traité de violences criminelles*. Québec: Édition Hurtubise.
- Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57, 283–294.
- Johnson, M. P. (2008). *A typology of domestic violence: Intimate terrorism, violent resistance, and situational couple violence*. Boston, MA: Northeastern University Press.
- Johnson, M.P. & Ferraro, K.J. (2004). Research on Domestic Violence in the 1990s: Making Distinctions. *Journal of Marriage and the Family*, 62, 948–963.
- Kimmel, M.S. (2002). “Gender Symmetry” in Domestic Violence: A Substantive and Methodological Research Review. *Violence Against Women*, 8, 1332–1363.
- Kramer, A., Lorenzon, D. & Mueller, G. (2004). Prevalence of intimate partner violence and health implications for women using emergency departments and primary care clinics. *Women's Health Issues*, 14, 19–29.

- Lauritsen, J. L. & Rennison, C. M. (2006). The role of race and ethnicity in violence against women. Dans K. Heimer et C. Kruttschnitt (dir.), *Gender and crime: Patterns of victimization and offending*. New York University Press.
- Logan, T., Walker, R., Jordan, C., & Campbell, J. (2004). An integrative review of separation and victimization among women: Consequences and implications. *Violence, Trauma, & Abuse*, 5 (2), 143–193.
- Maxwell, C.D., Garner, J.H., Fagan, J.A. (2001). *The Effects of Arrest on Intimate Partner Violence: New Evidence from the Spouse Assault Replication Program*, Washington DC, U.S. National Institute of Justice.
- Maxwell, C.D., Garner, J.H., Fagan, J.A. (2002). The preventive effects of arrest on intimate partner violence: research, policy and theory. *Criminology & Public Policy*, 2 (1), 51-80.
- Moffitt, T. E. & Caspi, A. (1999). *Findings about partner violence from the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study*. Washington: National Institute of Justice.
- Ouellet, F. (inédit ; soumis pour publication). Les trajectoires de femmes victimes de violences conjugales : l'accès au terrain, les différents profils des participantes et les différentes formes de violence. Dans F. Vasseur-Lambry (Dir.), *Penser les violences conjugales comme un problème de sociétés*. Arras : Artois Presses Université.
- Ouellet, F. & Cousineau M.-M. (2014). Les femmes victimes de violence conjugale au Québec : examen du profil des victimes, des agresseurs et du contexte. Dans Maryse Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper (Dir.), *Violence envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec.
- Ouellet, F., Paré, P.-P., Boivin, R. & Leclerc, C. (2016). The Impact of Known Criminals on the Proportion and Seriousness of Intimate Partner Violence Incidents. *International Criminal Justice Review*, 26 (1), 5–20.
- Parmar, A., Sampson, A. (2007). Evaluating domestic violence initiatives. *The British Journal of Criminology*, 47 (4), 671-691.
- Perreault, S. & Brennan, S. (2010). La victimisation criminelle au Canada 2009. *Juristat*, 30 (2), produit no 85-002 au catalogue de Statistique Canada. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm#a26>] (Consulté le 5 octobre 2012).
- Piquero, A. R., Brame, R., Fagan, J. & Moffitt, T. E. (2006). Assessing the offending activity of criminal domestic violence suspects: offense specialization, escalation, and de-escalation evidence from the spouse assault replication program. *Public Health Reports*, 121, 409–418.
- Reuland, M., Schaefer Morabito, M., Preston, C., Cheney, J. (2006). *Police-community partnerships to address domestic violence*. Washington DC: U.S. Office of Community Oriented Policing Services.
- Rojas-Viger, C. (2008). L'impact des violences structurelle et conjugale en contexte migratoire : Perceptions d'intervenants pour le contrer. *Nouvelles pratiques sociales*, 20 (2), 124-141.

Sherman, L. W., & Berk, R. A. (1984). The specific deterrent effects of arrest for domestic assault. *American Sociological Review*, 49, 261-272.

Watkins, P. (2005). Police perspective: Discovering hidden truth in domestic violence intervention. *Journal of Family Violence*, 20 (1), 47-54.

Whitaker, D. J., & Lutzker, J. R. (2009). *Preventing partner violence: Research and evidence-based intervention strategies*. American Psychological Association.

Winstok, Z. (2008). Conflict escalation to violence and escalation of violent conflicts. *Children and Youth Services Review*, 30: 297–310.

Winstok, Z. (2013). *Partner Violence: a new paradigm for understanding conflict escalation*. New York: Springer.

Wood, S., Bellis, M. A. & Watts, C. (2010). *Intimate partner violence: A review of evidence for prevention*. Liverpool: UK focal point for violence and injury prevention.

Yoshihama, M. & Bybee, D. (2011). The Life History Calendar Method and Multilevel Modeling: Application to Research on Intimate Partner Violence. *Violence Against Women*, 17 (3), 295–308.